

Principes de confidentialité – Vérifications/USCIS

1. Responsabilité

Tout le personnel, y compris les employés fédéraux et les entrepreneurs, auront la responsabilité de traiter les informations personnelles de façon appropriée conformément aux obligations liées à leurs fonctions officielles.

2. Vigilance et formation

Tout le personnel, y compris les employés fédéraux et les entrepreneurs seront instruits et formés pour assurer un traitement approprié des informations personnelles.

3. Transparence

Le Service des vérifications, de l'USCIS mettra ses principes de confidentialité et ses procédures à disposition des particuliers et fournira des descriptions précises de ses activités pour que le public ait une meilleure compréhension des fonctions de cet organisme.

4. Limitation des informations requises et de leur conservation

Les informations personnelles requises et leur conservation seront limitées à ce qui est nécessaire pour atteindre les buts fixés.

5. Avis

Le Service des vérifications de l'USCIS fournira aux personnes concernées un avis précisant le but, l'utilisation et la diffusion des informations personnelles recueillies, et ce préalablement à leur collecte ou lors de celle-ci. .

6. Limitation de la divulgation et de l'utilisation

Les informations personnelles ne seront divulguées qu'aux personnes autorisées qui en ont besoin et uniquement dans les buts fixés.

7. Exactitude des données

Le Service des vérifications de l'USCIS s'assurera que les informations personnelles requises pour sa mission sont en tout temps exactes, complètes et à jour.

8. Accès et rectification

Le Service des vérifications de l'USCIS s'assurera que les personnes concernées ont accès à leur dossier d'informations personnelles et fournira une procédure de demande de rectification.

9. Sécurité

Les informations personnelles seront protégées par des mesures de sécurité, au niveau administratif, technique et physique, adaptées au caractère confidentiel des données.